

Faculté de pharmacie

Plan d'attribution des
Bourses de réussite de la
FESP

2025-2026



Faculté des études supérieures
et postdoctorales



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Préambule et objectifs.....	3
Bourses de réussite à la maîtrise.....	3
Programmes d'études visés.....	3
Conditions générales aux Bourses de réussite à la maîtrise.....	3
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité.....	3
Bourses de réussite au doctorat.....	4
Programmes d'études visés.....	4
Conditions générales aux Bourses de réussite au doctorat.....	4
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité.....	5
Exceptions.....	7
Procédures pour demander la bourse.....	8
Personne-ressource.....	8

Préambule et objectifs

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) dédie annuellement un fonds pour soutenir la progression et la réussite aux cycles supérieurs.

Les Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômer dans un délai raisonnable.

Ce document présente les détails du Plan d'attribution de la Faculté de pharmacie en vigueur du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026. Le plan d'attribution est révisé annuellement en fonction des budgets disponibles et sujet à changement sans préavis.

Bourses de réussite à la maîtrise

Programmes d'études visés

Les programmes de maîtrise admissibles à ces bourses sont :

- Maîtrise en sciences pharmaceutiques – avec mémoire
- Maîtrise en sciences pharmaceutiques – pharmaco-épidémiologie – avec mémoire

Conditions générales aux Bourses de réussite à la maîtrise

Pour être admissible, une personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) dans un programme de maîtrise à la session d'attribution de la bourse;
- Avoir complété 2 sessions à temps complet;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 6 sessions d'inscription dans le programme;
- Avoir maintenu une moyenne de programme de 3,00/4,33 ou plus
- Avoir déposé son plan de collaboration par courriel à la gestion des études : etudessuperieures@pha.ulaval.ca (cc. Direction de recherche).

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible peut atteindre 3 100 \$. Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Bourse	Description et conditions d'admissibilité
Bourse pour la réussite du séminaire de maîtrise à la 4 ^e session (44RES4)	Bourse d'une valeur de 1100\$ offerte à la personne qui réussit le cours Séminaire de maîtrise (PHA-6000) avant la fin de sa 4 ^e session d'inscription.

Bourse	Description et conditions d'admissibilité
Bourse pour la réussite du séminaire de maîtrise à la 5 ^e ou 6 ^e session (44RES6)	Bourse d'une valeur de 600\$ offerte à la personne qui réussit le cours Séminaire de maîtrise (PHA-6000) après la fin de sa 4 ^e session d'inscription, mais avant la fin de sa 5 ^e ou 6 ^e session d'inscription.
Bourse de communication scientifique (44COM1)	Bourse d'une valeur de 1000\$ offerte à la personne ayant réalisé une présentation comme autrice ou auteur principal(e) d'une communication scientifique lors d'un congrès national ou international. Avant la fin de la 6^e session d'inscription au programme. Demande par courriel à etudessuperieures@pha.ulaval.ca Documents requis : résumé, preuve d'acceptation du résumé et preuve de participation au congrès.
Bourse de publication d'un premier article (44PUB1)	Bourse d'une valeur de 1000\$ offerte à l'autrice ou l'auteur principal(e) d'un article portant sur les travaux de recherche de l'étudiante ou de l'étudiant (incluant les revues systématiques ou les méta-analyses), qui est accepté pour publication dans un périodique avec révision par un comité de pairs. Avant la fin de la 6^e session d'inscription au programme. Demande par courriel à etudessuperieures@pha.ulaval.ca Documents requis : lettre ou courriel d'acceptation du manuscrit et copie du manuscrit accepté.

Bourses de réussite au doctorat

Programmes d'études visés

Les programmes de doctorat admissibles à ces bourses sont :

- Doctorat en sciences pharmaceutiques
- Doctorat en sciences pharmaceutiques – pharmaco-épidémiologie

Conditions générales aux Bourses de réussite au doctorat

Pour être admissible à ces bourses, la personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) à la session d'attribution de la bourse;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 12 sessions d'inscription dans le programme de doctorat;
- Avoir maintenu une moyenne de programme de 3,00/4,33 ou plus.

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible peut atteindre 12 450\$. Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Bourse	Description et conditions spécifiques d'admissibilité
Bourse pour le plan de collaboration (44COL1)	Bourse d'une valeur de 750\$ offerte à la personne ayant confirmé que son plan de collaboration a été complété et accepté par sa direction de recherche avant la fin de la 1 ^{re} session d'inscription au programme. Demande par courriel à etudessuperieures@pha.ulaval.ca avec la direction de recherche en cc.
Bourse pour le renouvellement du plan de collaboration (44COL2)	Bourse d'une valeur de 500\$ offerte à la personne ayant confirmé que son plan de collaboration a été révisé et accepté par sa direction de recherche avant la fin de la 4 ^e session d'inscription au programme. Demande par courriel à etudessuperieures@pha.ulaval.ca avec la direction de recherche en cc.
Bourse pour le deuxième renouvellement du plan de collaboration (44COL3)	Bourse d'une valeur de 500\$ offerte à la personne ayant confirmé que son plan de collaboration a été révisé et accepté par sa direction de recherche avant la fin de la 7 ^e session d'inscription au programme. Demande par courriel à etudessuperieures@pha.ulaval.ca avec la direction de recherche en cc.
Bourse de l'examen de doctorat (44EXAD)	Bourse d'une valeur de 1200\$ offerte à la personne ayant réussi le cours PHA-8000 Examen de doctorat (4 crédits) avant la fin de la 3 ^e session d'inscription au programme.
Bourse pour la réussite des cours (44COU8)	Bourse d'une valeur de 500\$ offerte à la personne ayant acquis tous les crédits de cours du programme (à l'exception du cours PHA-8001 Séminaire de doctorat). Avant la fin de la 8 ^e session d'inscription au programme.
Bourse d'implication et de leadership (44IMPD)	Bourse d'une valeur de 500\$ offerte pour récompenser le leadership et l'implication étudiante au sein d'associations et de comités facultaires, de réseaux de recherche, de centres de recherche ou d'organismes communautaires. Avant la fin de la 12 ^e session d'inscription au programme. Demande par courriel à etudessuperieures@pha.ulaval.ca Document requis : attestation du responsable de l'organisme.

Bourse	Description et conditions spécifiques d'admissibilité
Bourse de communication scientifique (44COM1)	Bourse d'une valeur de 1000\$ offerte à la personne ayant réalisé une présentation comme autrice ou auteur principal(e) d'une communication scientifique lors d'un congrès national ou international. Avant la fin de la 12^e session d'inscription au programme. Demande par courriel à etudessuperieures@pha.ulaval.ca Documents requis : résumé, preuve d'acceptation du résumé et preuve de participation au congrès.
Bourse de publication d'un premier article (44PUB1)	Bourse d'une valeur de 1000\$ offerte à l'autrice ou l'auteur principal(e) d'un article portant sur les travaux de recherche au doctorat de l'étudiante ou de l'étudiant (incluant les revues systématiques ou les méta-analyses), qui est accepté pour publication dans un périodique avec révision par un comité de pairs. Avant la fin de la 12^e session d'inscription au programme. Demande par courriel à etudessuperieures@pha.ulaval.ca Documents requis : lettre ou courriel d'acceptation du manuscrit et copie du manuscrit accepté.
Bourse de publication d'un deuxième article (44PUB2)	Bourse d'une valeur de 1500\$ offerte à l'autrice ou l'auteur principal(e) d'un deuxième article portant sur les travaux de recherche au doctorat de l'étudiante ou de l'étudiant (incluant les revues systématiques ou les méta-analyses), qui est accepté pour publication dans un périodique avec révision par un comité de pairs. Avant la fin de la 12^e session d'inscription au programme. Demande par courriel à etudessuperieures@pha.ulaval.ca Documents requis : lettre ou courriel d'acceptation du manuscrit et copie du manuscrit accepté.
Bourse de publication d'un article de revue de la littérature ou d'un troisième article (44PUB3)	Bourse d'une valeur de 750\$ offerte à l'autrice ou l'auteur principal(e) d'un article de revue de la littérature ou d'un article portant sur les travaux de recherche au doctorat de l'étudiante ou de l'étudiant (incluant les revues systématiques ou les méta-analyses), qui est accepté pour publication dans un périodique ou un livre, avec révision par un comité de pairs. Les articles doivent avoir été acceptés ou publiés avant la fin de la 12^e session d'inscription au programme. Demande par courriel à etudessuperieures@pha.ulaval.ca. Documents requis : lettre ou courriel d'acceptation du manuscrit, preuve de révision par les pairs (pour les chapitres de livres) et copie du manuscrit accepté.
Bourse pour la réussite du séminaire de doctorat (44SD12)	Bourse d'une valeur de 750\$ offerte à la personne ayant réussi le cours PHA-8001 Séminaire de doctorat (1 crédit) avant la fin de la 12^e session d'inscription au programme.

Bourse	Description et conditions spécifiques d'admissibilité
Bourse pour le dépôt initial (44DEPI)	Bourse d'une valeur de 2000\$ offerte à la personne ayant effectué le dépôt initial de sa thèse avant la fin de la 12^e session d'inscription au programme. Pour être considéré réussi, le dépôt initial de la thèse doit avoir été accepté par la FESP. La date du dépôt du dossier complet reçu à la FESP devient la date officielle du dépôt initial, même si plusieurs jours peuvent être requis pour le traitement et l'obtention de toutes les autorisations.
Bourse pour la soutenance et le dépôt final de la thèse (44RSD4)	Bourse d'une valeur de 1500\$ offerte à la personne ayant effectué la soutenance et le dépôt final de sa thèse dans le délai prescrit et à la session visée. Le dépôt de la thèse doit être fait dans un délai de huit semaines (40 jours ouvrables) après la réussite de la soutenance ET avant la fin de la 12^e session d'inscription au programme. Pour être considéré réussi, le dépôt final de la thèse doit avoir été accepté par la FESP.

Exceptions

- Si le délai d'une étape n'est pas respecté, l'étudiante ou l'étudiant est néanmoins admissible à obtenir le financement des étapes subséquentes, à condition de respecter leurs délais respectifs.
- L'étudiante ou l'étudiant qui est retardé dans le cheminement de ses études ou qui les suspend temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé (le touchant lui-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate) ou de tout autre motif exceptionnel, doit s'adresser à sa direction de programme pour qu'on lui accorde une dérogation aux délais normalement impartis. La personne devra fournir des pièces justificatives pertinentes indiquant le délai requis pour la reprise à temps complet de ses activités. Dans le cas d'un congé parental, un maximum de trois (3) sessions supplémentaires sera accordé. Pour être considérée en congé parental, la personne étudiante ne doit pas être inscrite à temps complet aux sessions durant lesquelles le congé parental est demandé.
- Doctorat en cotutelle : le nombre de sessions (automne, hiver, été) pour l'obtention des bourses est calculé à partir de la première session où la personne débute son cheminement à l'Université Laval.

Procédures pour demander la bourse

IMPORTANT

Les sessions sont comptabilisées à partir de la 1^{re} session d'inscription. Veuillez noter que l'activité ciblée par la bourse doit être réalisée à l'intérieur de la session prévue au calendrier universitaire. Il est de la responsabilité de chaque personne étudiante de soumettre sa demande de bourse avant la fin de la session à laquelle l'étape est complétée, à défaut de quoi la demande sera refusée. Aucune bourse ne sera versée rétroactivement.

Sauf indication contraire, les étudiantes et étudiants sont invités à soumettre leurs demandes de bourse par le biais du libre-service web des études de l'Université Laval, Capsule, en suivant la procédure suivante :

1. Accéder à Capsule et sélectionner « Activités de formation à la recherche ».
2. Sélectionner « Soumettre une demande de bourse ».
3. Sélectionner le programme d'études.
4. Sélectionner la bourse à demander en cliquant sur le bouton « Demander ».
5. Confirmer et soumettre votre demande et, s'il y a lieu, acheminer les documents demandés à votre direction de programme.

Consulter la procédure [ici](#).

Personne-ressource

Andrée-Anne Paradis-Julien

Conseillère à la gestion des études, 2^e et 3^e cycles

Faculté de pharmacie

Pavillon Ferdinand-Vandry, local 2645-F

1050, avenue de la Médecine

Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : 418 656-2131, poste 409383 ou via Teams

Courriel : etudessuperieures@pha.ulaval.ca